



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à nos prestations de prévention, formation, de bilan de compétences professionnelles, de bilan psychologique et d'accompagnements aux changements. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation écrite prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer

COMMANDE

Toute commande de formation, de bilan de compétences, d'actions de prévention des RPS ou de coaching interentreprises suppose que le client accepte le programme joint au devis. Toute commande intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu de l'action décrite dans la convention de prestation dont le client possède un exemplaire. La signature de la convention et/ou devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

PRE-REQUIS

Espace Kairos spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations et s'engager dans les actions de prévention et conduite du changement, dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout bénéficiaire inscrit satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme correspondant. Espace Kairos vérifiera en amont les pré-requis mais ne peut être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie, l'action menée et le niveau initial des participants.

PRESTATIONS DE SERVICES

Espace Kairos réalise des prestations de formation, de bilan de compétences professionnelles, de prévention, de traitement, de conseils et de coaching en interentreprises et en intra-entreprise. Pour les besoins de l'exécution des actions, Espace Kairos peut être amené à installer des logiciels sur les postes informatiques du client ou mettre à sa disposition des outils. Dans ces cas, le client ne bénéficie d'aucun droit sur les outils et logiciels mais d'une simple mise à disposition pour les besoins et le temps nécessaire à l'action.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en euros TTC. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou autre organisme de financement (CPF,



PE,...), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de l'action auprès de l'organisme dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué en amont de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge ne nous parvient pas au premier jour de l'action, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'organisme financeur du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Toute action commencée est considérée comme due dans son intégralité, sauf mention particulière dans la convention de prestation.

CONVENTION DE PRESTATION

Les actions de de formation, de bilan de compétences professionnelles, de prévention, de traitement, de conseils et de coaching de l'OF Espace Kairos sont réalisées sous convention de prestation de service contractée avec le client. Nos factures peuvent faire office de convention de formation simplifiée.

CONVOCATIONS

Espace Kairos ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des bénéficiaires. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses bénéficiaires et de leur présence aux actions engagées.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une ou deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité de l'action engagée sous convention signée.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité de l'action.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début de l'action est considéré comme une annulation. En cas d'absence du bénéficiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Espace Kairos se réserve la possibilité d'annuler une action en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

REGLEMENT



Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros par jour pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Espace Kairos se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des actions pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou supports.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

La responsabilité de Espace Kairos ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, défaillance humaine ou toute cause étrangère à Espace Kairos. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Espace Kairos est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de Espace Kairos est plafonnée au montant de 50% du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Espace Kairos ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

FORCE MAJEURE

Espace Kairos ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Espace Kairos, les désastres naturels, les épidémies, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place



ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Espace Kairos.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque utilisateur que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Espace Kairos aux fins de réalisation et de suivi des actions,
- La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à ses services,
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Espace Kairos.

Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

DROIT APPLICABLE — ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET ESPACE KAIROS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES.

Le fait de passer commande auprès de l'organisme de formation Espace Kairos entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.